

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN
ATLANTIQUE



COMHAFAT/ATLAFCO

MINISTERIAL CONFERENCE ON
FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING THE
ATLANTIC OCEAN



COMMISSION SOUS-REGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



Rapport



3^{ème} Réunion de coordination entre les institutions et Organisations Régionales de Pêche opérant dans la zone COMHAFAT

Agadir, 18 février 2017

I. SEANCE D'OUVERTURE

En application des dispositions du Mémorandum d'Entente signé le 22 février 2015, s'est tenue le 18 février 2017, à Agadir (Maroc), la 3^{ème} réunion de coordination entre les Institutions et Organisations Régionales de Pêche opérant dans la zone COMHAFAT. Cette rencontre a eu lieu en marge de la 4^{ème} édition du salon « Halieutis ».

Dans son allocution d'ouverture (**Annexe 2**), Mr. Benabbou, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a souhaité la bienvenue aux participants et a fait part de sa satisfaction quant au respect du rendez-vous qui constitue une étape importante dans la voie du renforcement des mécanismes de coordination entre nos institutions, au service d'une coopération régionale intégrée et harmonieuse.

Il a tenu à saluer la présence pour la première fois à cette réunion, de l'UA/BIRA et de la CEDEAO, qui confirme si besoin est, la convergence des points de vue et la volonté commune de nos Institutions de promouvoir une coopération halieutique régionale coordonnée et harmonisée.

Il a précisé que l'objectif de la présente réunion est l'évaluation de l'état de la coopération entre nos Institutions, l'échange d'informations sur les priorités affichées aux niveaux international, régional et sous régional, et l'adoption d'un programme commun qui traduit les priorités identifiées au niveau de la région.

Ont pris part à cette réunion, en plus de la COMHAFAT, les Parties signataires et membres adhérents au Mémorandum d'Entente d'Agadir, notamment :

- Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée(CPCO) ;
- La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- L'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPECHE) ;
- Le Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO)
- L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA)

Ainsi que :

- Le Bureau Interafricain des ressources animales (UA/BIRA)
- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), assurant la présidence du Bureau de la Plateforme Africaine des Institutions Régionales de Pêche, de l'Aquaculture et de gestion des Systèmes Aquatiques.

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), n'a pas pu participer à cette réunion.

La liste des participants est jointe en **Annexe 3**.

La réunion a été présidée par Mr. BAMBA Vakaramoko, Conseiller et représentant de Monsieur **Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le Président de séance a procédé à la lecture de l'ordre du jour et l'a soumis à l'assistance pour son approbation.

L'ordre du jour tel qu'adopté est joint en **Annexe 1**.

Conformément à l'ordre du jour, Huit présentations ont été faites respectivement par l'UA/BIRA, la CEDEAO, COREP, CPCO, COMHAFAT, INFOPECHE, ADEPA et REPAO.

La programmation de ces interventions tient compte de l'approche multiniveaux qui permet d'être en phase avec le contexte international et les priorités régionales au niveau de l'Afrique avec une recherche de cohérence par rapport aux actions sous régionales.

Ainsi, le représentant de l'UA/BIRA a abordé le contexte international et les Priorités d'action dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau de l'Afrique, au titre 2017.

De même, le représentant de la CEDEAO en tant que principale institution d'intégration régionale intervenant dans le secteur, a passé en revue les axes stratégiques en rapport avec le développement de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les défis à relever pour une contribution effective du secteur dans le développement socioéconomique inclusif.

Les Parties au mémorandum d'entente ont de leur part, mis l'accent sur leurs principales activités engagées durant 2016 et les priorités d'action au titre de l'année 2017.

III. LES REALISATIONS ET PRIORITES DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS REGIONALES

Ci-dessous, quelques projets prioritaires engagés en 2016 par les organisations présentes :

COMHAFAT

Une synthèse de *“l'Etude pour la mise en place d'un programme régional d'observation embarquée dans la région COMHAFAT”* a été présentée. Cette étude a été lancée par la COMHAFAT pour examiner les conditions et moyens nécessaires pour la mise en place d'un programme régional d'observateurs à mandats multiples pouvant exercer sur toute la zone.

Cette étude permet de conclure que la mise en œuvre d'un programme régional d'observation embarquée dans la région COMHAFAT est possible. Le principal facteur de réussite sera la volonté politique des entités impliquées pour parvenir à ce résultat. L'engagement marqué des différentes parties dans l'amélioration de la gouvernance du secteur des pêches et dans la lutte contre la pêche INN permet d'entrevoir avec optimisme l'implication de chacun dans la construction puis dans la mise en place du programme régional d'observation embarquée, qui marquera dans l'histoire de la gouvernance du secteur de la pêche en Afrique occidentale l'émergence de la première initiative collective d'acteurs institutionnels et privés internationaux visant à mutualiser et à optimiser à une échelle régionale les conditions de suivi de flottes de pêche aux activités transnationales. Le programme régional d'observation embarquée contribuera ainsi à renforcer deux piliers essentiels de la gouvernance des pêches au travers de la coopération interétatique promue par le droit de la mer : i) le suivi, contrôle et surveillance des flottes de pêche, avec des effets positifs pour la lutte contre la pêche INN, et ii) l'amélioration des avis scientifiques en soutien à la gestion des pêches par l'apport de nouvelles données qui manquent actuellement. En raison de ses caractéristiques opérationnelles, et de la demande des armements concernés pour arriver à ce type de couverture commune, unique et permanente organisée à l'échelle régionale, la première flotte

candidate à retenir pour ce programme régional est probablement la flotte des thoniers senneurs industriels active dans la région COMHAFAT. La mise en place réussie d'un programme d'observation embarquée sur les thoniers senneurs facilitera le travail pour la prise en considération d'autres flottes. Parmi celles-ci, on identifie en priorité la flotte des chalutiers pélagiques industriels qui, malgré son impact sur les stocks et sa dimension économique, reste à l'heure actuelle relativement peu suivie au moyen d'observations embarquées.

CPCO

Le CPCO a présenté ses deux axes d'interventions au titre de 2016 :

- La lutte contre la pêche INN, par la réalisation des études sur les cadres juridiques des pêches au niveau national et régional ;
- La promotion du commerce du poisson et de l'information commerciale des produits halieutiques ainsi que la contribution du secteur des pêches au développement économique et social des Etats membres et de la sous-région.

Pour l'année 2017, en se fondant sur le plan d'Action stratégique 2011-2020, le CPCO se propose en plus de poursuivre les activités en cours, de diversifier ses domaines d'intervention et ses partenaires.

Il sollicite l'appui de la COMHAFAT, pour les activités prioritaires ci-après :

- Mise en œuvre du plan d'opérationnalisation du cadre juridique du CPCO, notamment l'harmonisation du régime des sanctions et de délivrance des licences de pêches,
- Appui à la mise en œuvre du PSMA et de préparation des plans nationaux des pêches INN
- Poursuite des activités sur le commerce du poisson avec un observatoire régional du flux des produits des pêches et des prix en liaison avec INFOPECHE
- Réalisation d'une étude diagnostique des Associations de Pêcheurs et mareyeurs de la Région du CPCO.

COREP

Les réalisations de la COREP en 2016 :

- La participation à des rencontres régionales et Internationales organisées par la COMHAFAT, AU-BIRA/NEPAD et la FAO.
- L'élaboration et l'adoption par le Conseil des Ministres du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 (ou PAS II)
- L'élaboration et l'adoption par le Conseil des Ministres des textes connexes à la Convention révisée de la COREP
- La clôture du Projet FAO-COREP TCP/SFC/3501 <<Renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale>>
- Le démarrage du projet de création d'un centre régional d'Excellence en Aquaculture.
- La poursuite des activités de Renforcement des capacités de production des femmes du secteur des pêches de la zone COREP.
- L'appui à la mise en œuvre des instruments internationaux
- L'appui à l'amélioration de la gestion des pêcheries crevettières de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo.

Au titre de l'exercice 2017/2018, la COREP prévoit de mettre en œuvre les activités du Plan d'Action Stratégique 2016-2020 et les instruments régionaux clés de gouvernance des pêches.

INFOPÊCHE

Les activités identifiées s'inscrivent dans 4 principales actions présentées ci-dessous :

- Promouvoir le commerce intra africain des produits de la pêche et l'accès aux marchés internationaux à travers la participation à des conférences et exhibitions, l'élaboration de projets en matière d'accès aux marchés, de qualité des produits et la recherche de financement.
- Etude de marché sur l'*Actualisation des informations et prescription de stratégies pour une connectivité aux débouchés des produits de pêche artisanal en Côte d'Ivoire projet : FMM/GLO/103/MUL financé par la FAO* (démarrage mars 2017).
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur des pêches et de l'aquaculture des Etats membres à travers des ateliers de formation.
- L'amélioration de la performance d'INFOPÊCHE et renforcement de sa collaboration avec les instances du secteur des ressources halieutiques sur le continent africain et international.

REPAO

Les réalisations entrent en droite ligne avec la feuille de routes des organisations et institutions régionales de pêche dans la zone de la COMHAFAT. Celles-ci ont concerné trois axes majeurs de la feuille de route :

- Sur la gouvernance et la cohérence des politiques dans les secteurs halieutiques le RPAO a réalisé :
 - o Une réactualisation de l'étude sur la gouvernance des ressources marines et côtières dans l'écorégion ouest-africaine
 - o L'élaboration du modèle de suivi de la cohérence et de la pertinence des politiques dans la gestion durable des ressources halieutiques avec l'appui de l'Université de Dakar
 - o La finalisation (toujours en cours) de la nouvelle publication « FISHING for Coherency in West Africa »
- Le changement climatique
- La mise en œuvre d'un projet sur les stratégies d'adaptation de la pêche au changement climatique
- L'identification des stratégies d'adaptation,
- L'appui à la mise en œuvre et l'inscription des stratégies pêche dans les stratégies nationales
- La capitalisation des bonnes pratiques de pêche dans les stratégies d'adaptation.
- Promotion du commerce et des chaînes de valeur de la pêche, il a été fait :
 - o Une analyse de la chaîne de valeur pour les produits halieutiques transformés artisanalement : Etudes de cas Sénégal, Mali et Cameroun
 - o Une étude sur le commerce transfrontalier de produits halieutiques transformés en Afrique de l'Ouest
 - o L'organisation d'une caravane de commercialisation des produits halieutiques transformés entre Dakar et Bamako
 - o La mise en œuvre de stratégies d'upgrading (amélioration de la compétitivité des produits halieutiques transformés) à Pécum Sénégal.

- En 2017, le REPAO compte mettre en œuvre des actions qui entrent dans le cadre
 - o D'un programme Pêche et Hydrocarbures : Impacts de l'exploitation du pétrole et du gaz offshore dans le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest
 - o Du développement d'une stratégie sur l'économie bleue en Afrique de l'Ouest
 - o De l'élaboration d'un manuel de renforcement des capacités sur l'analyse des chaînes de valeur dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture
 - o Et la réparation d'un programme d'appui à la mise en œuvre des stratégies d'adaptation des politiques et pratiques de pêche dans la zone de la COMHAFAT

ADEPA

Pour l'année 2016, les réalisations de l'ADEPA ont pris plusieurs formes. Ainsi elle a organisé plusieurs ateliers et sessions de formation destinés aux leaders professionnels de la pêche artisanale, correspondants nationaux et représentants d'administrations des pêches dans les pays couverts. En plus du financement d'actions collectives, elle a assuré la conception d'un guide pratique de cogestion des pêches

Dans ses activités régionales, ADEPA se propose pour 2017 de :

- Appuyer un processus de recherche participative dans le cadre d'une collaboration ADEPA/CPCO/COMHAFAT/ dans la zone CPCO pour améliorer les connaissances sur la pêche et l'aquaculture à travers une valorisation des savoirs et expériences des communautés de pêche artisanale. Ce qui est visé est ;
- Développer des stratégies de plaidoyer pour une meilleure reconnaissance de la pêche artisanale et une participation plus accrue des professionnels de la pêche artisanale dans les politiques publiques de pêche ;
- Organiser une session de formation au U-Process au profit des institutions régionales des pêches et de l'aquaculture et des représentants des administrations en vue de leur permettre de mieux accompagner le processus de changement dans le secteur et favoriser l'appropriation des mécanismes par les acteurs concernés ;
- Réaliser une étude sur la contribution socio-économique des femmes de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT en vue de disposer de données pertinentes pouvant soutenir un plaidoyer pour une meilleure reconnaissance des femmes.

UA-BIRA

La présentation a été faite par Dr Mohamed Seisay, responsable principal des pêches de l'UA-BIRA. Il a commencé par exprimer sa gratitude, au nom du Directeur de l'UA-IBAR, Prof. Ahmed El-Sawalhy, au Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT pour l'invitation à cette réunion très importante sur le renforcement de la collaboration institutionnelle dans le domaine de la pêche. Il a également apprécié le partenariat que les institutions régionales présentent pour leur soutien à l'UA-BIRA dans la réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Il a salué la présence du représentant du ministre ivoirien chargé de la pêche, qui est actuellement président du COMHAFAT. Il a rendu hommage à la contribution de l'honorable Ministre pour son rôle et son appui dans la formulation du Cadre stratégique et de la Stratégie de réforme pour les pêches et l'aquaculture en Afrique.

Dr Seisay a fait une brève présentation de l'UA-BIRA en tant qu'institution technique du Département de l'Agriculture Economique Rurale sous la Commission de l'Union Africaine. L'institution a pour mandat de coordonner le développement durable et l'utilisation des

ressources animales (élevage, faune, pêche et aquaculture) pour les bénéficiaires des Etats membres de l'Union africaine.

Dr Seisay a informé la réunion que les activités de l'UA-BIRA dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sont principalement guidées par les instruments suivants de l'UA: Cadre Politique et Stratégie de Réforme pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique, l'Agenda 2063 de l'UA, la Déclaration de Malabo et l'annexe sur les pêches et l'aquaculture De la Charte de Lomé.

Dans le domaine politique de la coopération régionale, les principales activités prioritaires pour 2017 comprennent le renforcement de la collaboration institutionnelle dans le domaine de la pêche, en particulier en ce qui concerne la création de liens entre les CER et les ORGP, en soutenant l'établissement de plateformes Acteurs Non Etatiques et les organes du Mécanisme africain de réforme des pêches ainsi que la promotion de la cohérence des politiques.

En ce qui concerne la promotion du développement de la pêche artisanale sur le continent, l'activité de 2017 vise à appuyer la formulation de plans régionaux de gestion des pêches et à soutenir les parties prenantes en vue d'accroître les capacités.

Dans le domaine politique de l'amélioration de la sensibilisation et du renforcement des capacités, les activités prioritaires comprennent la sensibilisation aux options de gestion des pêches (par exemple AMP, EAF, RBFM, etc.), la pêche INN, le commerce du poisson et l'organisation de forums de plaidoyer de haut niveau.

Dans le domaine politique de la conservation et de l'utilisation durables des ressources de la pêche et de l'aquaculture, l'accent sera mis en 2017 sur le renforcement de la coopération régionale sur les MCS, la FAA et la mise en œuvre de MTC.

Vers un développement de l'aquaculture axé sur le marché : l'accent est mis sur la mise en œuvre de cadres environnementaux pour le développement de l'aquaculture, la formulation de lignes directrices pour les semences et les redevances d'aquaculture, le renforcement des services de vulgarisation et la promotion de l'AIP.

Pour le commerce et le développement des marchés : les activités comprennent l'appui aux programmes d'amélioration des pêches pour les espèces ciblées, le renforcement des systèmes d'information sur les marchés. L'activité prioritaire dans la gestion des pêches en haute mer est de renforcer la capacité des États membres à participer efficacement aux ORGP.

CEDEAO

La présentation de la CEDEAO a porté sur « Le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de la Politique régionale agricole de la CEDEAO », les points suivants ont été abordés :

Les résultats attendus et obtenus dans le secteur des pêches et de l'aquaculture au niveau de la CEDEAO, les actions inscrites au programme 2017, puis les défis à relever pour l'essor du secteur agricole incluant la pêche et l'aquaculture.

Le représentant de la CEDEAO a rappelé que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (créée en 28 mai 1975) par un traité, révisé en 1993 et 2006, comprend 15 Etats membres. La mission de la CEDEAO, particulièrement celle du Département de l'Agriculture de l'Environnement et des ressources en Eau, qui a développé et mis en œuvre trois politiques, ayant pour objectifs de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels et contribuer au développement socioéconomique des Etats membres. Il s'agit de :

1. La Politique Régionale Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) ;
2. La Politique Environnementale (ECOWEP) ;
3. La Politique des ressources en Eau de l’Afrique de l’Ouest(PREAO).

La politique régionale des Pêches et de l’Agriculture découle de l’ECOWAP, et s’appuie sur les Programmes Nationaux d’Investissement Agricole (PNIA) et les Programmes Régionaux d’investissement agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle(PRIASAN), qui constituent les deux piliers de l’ECOWAP.

2- Principaux résultats obtenus :

- Adoption en 2012 du Programme sur la gouvernance cohérente du secteur de la pêche et des ressources halieutiques dans l’espace CEDEAO ;
- Mise en place du comité de suivi de la cohérence des politiques des pêches et d’aquaculture ;
- Renforcement des capacités des membres des structures techniques du comité régional des Pêches

3- Programme 2017 de la CEDEAO :

- Développement d'un cadre institutionnel régional pour promouvoir la modernisation et la protection des pêcheries artisanales à petite échelle (côtières et intérieures) avec une orientation élevée sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté.
- Définition d'un cadre réglementaire institutionnel approprié (partenariat public, privé ou public-privé) pour assurer la création et le maintien de services de vulgarisation efficaces pour soutenir les petites et moyennes entreprises aquacoles (Aqua-Business) ;
- Élaboration de cadres institutionnels et réglementaires nationaux et régionaux qui encouragent les investissements publics et privés dans le développement de l'infrastructure et des installations de transformation des poissons et des marchés afin d'accroître l'accès à la qualité et à la quantité de poisson mis à la disposition des consommateurs de la région ;
- Développement de cadres institutionnels pour surveiller et améliorer l'information sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations aux niveaux national et régional.

4- LES DEFIS A RELEVER

- Le manque de coordination et de coopération efficaces dans les actions menées dans le secteur, en particulier au niveau régional ;
- Le manque de capacités humaines et techniques nationales et régionales disponibles pour appuyer la mise en œuvre des différents programmes ;
- L’insuffisance des systèmes de suivi pour éclairer les décisions politiques dans le secteur ;
- La faiblesse d'un environnement politique et institutionnel favorable.

IV. LES RECOMMANDATIONS

A l'issue de ces présentations, une discussion s'est engagée entre les participants et a donné lieu aux recommandations suivantes :

- **Renforcer l'intégration régionale par la coopération stratégique, la création des synergies et les complémentarités dans les programmes au niveau sous régional et régional :**

Dans la région COMHAFAT, coexistent trois organisations économiques d'intégration régionale (OER), que sont la **Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest** (CEDEAO), la **Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale**(CEEAC) et l'**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine** (UEMOA),

Afin d'identifier et de prioriser les questions stratégiques à caractère régional dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et en vue d'améliorer la cohérence et la rationalisation des politiques de pêche il est nécessaire de renforcer les mécanismes de collaboration et de coordination, entre, d'une part :

- Les organisations économiques d'intégration régionale et les organisations intergouvernementales de pêche, (COMHAFAT, CSRP, COREP, CPCO) et d'autre part,
- Les organisations économiques d'Intégration Régionales dans la région, elles-mêmes (CEDEAO, UEMOA, CEEAC), tenant compte de la spécificité du secteur halieutique et ce pour l'élaboration d'une politique commune spécifique à la pêche et à l'aquaculture en Afrique de l'ouest.

- **Renforcer les rôles des ORP, acteurs clés des politiques des pêches au niveau des Organisations Economiques Régionales :**

Les organisations économiques d'intégration régionale et les organisations régionales de pêche sont des forces positives de l'intégration régionale, le renforcement des mécanismes fonctionnels de coordination est un prérequis pour développer une vision partagée des objectifs et des résultats attendus de la coopération régionale, et apporter en même temps des réponses à la hauteur des défis et enjeux du secteur des pêches.

- Intégrer la pêche et l'aquaculture dans le programme d'intégration politique et économique régionale ;
- Les deux ORP (C.S.R.P et C.P.C.O) basées dans les limites de l'espace de la CEDEAO peuvent apporter les appuis nécessaires pour le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre de sa politique des pêches (ECOWAP) ;
- Mettre en relief le secteur des pêches et de l'aquaculture dans l'ECOWAP et lui accorder toute son importance, en créant une structure ou une Direction spécifique en charge des Pêches et des Ressources Halieutiques ;

- **Renforcer les capacités de coordination et de collaboration au niveau régional :**

- Développer les capacités humaines et techniques nationales et régionales pour appuyer la mise en œuvre des différents programmes de développement de la pêche et d'aquaculture ;
- Appuyer l'instauration d'un environnement politique et institutionnel favorable à la coopération régionale ;
- Renforcer les systèmes de suivi des projets pour éclairer les décisions politiques dans le secteur ;
- Veiller à la cohérence des appuis techniques et financiers et à leur meilleure allocation au profit de projets fédérateurs ;
- Etablir dans le futur, les mécanismes de collaboration entre CEDEAO et la COMHAFAT dans des domaines stratégiques du secteur afin de renforcer la coordination de leurs actions au service d'une coopération régionale intégrée et harmonieuse.
- Promouvoir l'adhésion des acteurs non gouvernementaux à cette dynamique de coopération régionale institutionnelle.

En marge de cette 3^{ème} session de coordination, il a été procédé à la cérémonie de signature de la convention de subvention accordée par la COMHAFAT à la COREP pour l'élaboration des projets des registres nationaux de navires de pêche industrielle et d'un projet de registre régional de navires de pêche industrielle.

Au terme de leur rencontre, les participants ont exprimé leur profonde gratitude aux autorités marocaines pour toutes les facilités accordées pour le succès de cette rencontre et leur grande joie pour le retour du Royaume du Maroc à l'Union africaine.

Les présentations sont jointes en annexe du présent rapport.

ANNEXES

ANNEXE 1 : AGENDA DE LA REUNION

ANNEXE 2 : ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMHAFAT

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 4 : PROGRAMME COMMUN

ANNEXE 5 : EXPOSES PRESENTES PAR LES PARTICIPANTS

Ordre du jour de la réunion :

**« LA COOPERATION ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES DE PECHE, POUR
UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LA PECHE INN »**

Agadir, Maroc, 18 février 2017

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE LA REUNION	
08:30-09:00	- <i>Enregistrement</i>
09:00-09:30	- <i>Ouverture Officielle</i> - <i>Introduction de la réunion</i>
09:30 -09:45	Pause-café
CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL	
09:45-12:30	<p>-<i>Présentation du contexte international et des Priorités d'action dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau de l'Afrique, au titre 2017: Représentant AU/BIRA</i></p> <p>-<i>Présentation de la CEDEAO</i></p> <p>-<i>Bilan des activités principales engagées au titre 2016 et Présentation des activités programmées au titre 2017 : Parties au mémorandum d'entente ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - COREP, - CPCO, - COMHAFAT - INFOPECHE, - ADEPA - REPAO <p>-<i>Discussions</i></p>
12.30-13.30	Déjeuner
PRIORITES REGIONALES ET ACTIONS COMMUNES	
14:00-16:00	<p>-<i>Identification des priorités régionales communes</i></p> <p>-<i>Programme commun</i></p>
16:00-16:15	Pause-café
16:15-18:00	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Synthèse et recommandations</i> - <i>Signature de la convention de financement COMHAFAT/COREP</i> - <i>Clôture de la réunion</i>

ANNEXE 2 : ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMHAFAT

Réunion de coordination entre les Organisations Régionales et les Institutions de Pêche opérant dans la zone COMHAFAT

‘‘Pour une lutte efficace contre la pêche INN’’

Allocution d’ouverture

**Monsieur le Secrétaire Exécutif du CPCO
Monsieur Secrétaire Exécutif de la COREP
Madame la Secrétaire Permanente de la CSRP
Monsieur le Représentant de AU/IBAR
Monsieur le Représentant de la CEDEAO
Monsieur le Directeur d’INFOPECHE
Monsieur le Directeur DU REPAO
Monsieur le Représentant de l’ADEPA
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, au nom du Président de la COMHAFAT, Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d’Ivoire et en mon nom propre, de vous remercier de votre présence qui s’inscrit dans la promotion du dialogue entre les organisations régionales de pêche.

C’est avec un réel plaisir que je participe avec vous à ce qui est devenu désormais un rendez-vous traditionnel à savoir la rencontre de coordination et de concertation entre les Organisations Régionales des Pêches de la zone COMHAFAT placée cette année sous le thème de *‘‘Pour une lutte efficace contre la pêche INN’’*.

Cette 3^{ème} rencontre s’inscrit dans le cadre des dispositions du Mémoire d’entente signé à Agadir le 22 février 2015 appelant les responsables des Parties signataires et adhérentes à se réunir annuellement afin de faire le bilan de la coopération institutionnelle au niveau régional.

Elle se tient cette également en marge d’une grande manifestation regroupant plusieurs opérateurs nationaux et internationaux du secteur des pêches notamment d’Afrique à savoir, la 4^{ème} Edition du Salon Halieutis.

Je voudrais saisir cette agréable occasion pour, d’une part, vous souhaiter à tous la bienvenue et un agréable et fructueux séjour dans cette belle et hospitalière ville d’Agadir et ,d’autre part, remercier les Autorités marocaines pour leurs efforts et leur soutien constants.

Mesdames et messieurs,

Votre présence parmi nous, est à mes yeux le témoignage fort éloquent de l'intérêt que nous accordons tous au renforcement d'une coopération régionale entre nos différentes Institutions et confirme notre volonté commune d'œuvrer collectivement pour asseoir une synergie et une cohérence des interventions des institutions et Organisations Régionales des Pêches de la zone COMHAFAT et d'Afrique en général.

Je voudrais tout particulièrement saluer, la présence parmi nous pour la 1^{ère} fois, de représentants de l'AU/IBAR et de la CEDEAO. Cette participation est la manifestation de la convergence des points vues et de la volonté de ces grandes Institutions de promouvoir une coopération halieutique régionale coordonnée et harmonisée.

Je rappelle à ce sujet, que la coopération institutionnelle régionale et sous régionale inscrites dans les instruments juridiques de création de nos organisations respectives et rappelée à chaque conférence internationale sur la gestion des pêches, est un pilier du Cadre Politique de la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature de notre MoU en 2015 qui a été une initiative commune traduisant l'engagement de nos Institutions et Organisations Régionales d'**harmoniser** nos positions sur les questions majeures qui intéressent l'évolution du secteur des pêches dans la région, de **mutualiser** nos efforts et nos moyens, d'élaborer et mettre en œuvre des programmes **communs** en rapport avec l'utilisation durable des ressources halieutiques et, partant, d'améliorer nos performances en vue de l'instauration d'une bonne gouvernance régionale des pêches.

Cette initiative a été confortée peu de temps après, par la création de la **Plateforme Africaine des Institutions Régionales de Pêche et d'Aquaculture et de Gestion des Systèmes Aquatiques**, grâce aux efforts de la Commission de l'Union Africaine en collaboration avec l'Agence du NEPAD et l'AU/IBAR visant à promouvoir la collaboration institutionnelle et la coopération dans la gestion régionale de la pêche africaine

La COMHAFAT a accompagné ce processus et a assisté à la première session de l'Assemblée Générale de ladite Plateforme qui a eu lieu à Dakar (le 22 janvier 2016)

On note également avec satisfaction les avancées réalisées dans la voie du renforcement de la collaboration institutionnelle entre les organisations d'intégration économique et les organisations régionales de pêche en vue d'une action concertée plus efficace et plus cohérente.

Ce processus de collaboration et de concertation avec les programmes régionaux et les institutions d'intégration économique régionale ne cesse de croître. En témoigne le renforcement des liens d'arrimage institutionnel entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Commission des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) et la signature du Protocole d'Entente entre la CEDEAO et la CSRP, d'une part, et avec le CPCO d'autre part.

Aussi, la dynamisation des ORP peut jouer un rôle de choix pour harmoniser le processus de concertation et de coopération régionale pour le développement de la pêche.

Mesdames et messieurs,

Les attentes de nos Etats membres en matière de développement et de gestion durable du secteur des pêches nous obligent à capitaliser sur les expériences respectives de chacune de nos organisations et à se concentrer sur les priorités essentielles.

Nos activités menées de façon coordonnée et concertée doivent aboutir à une amélioration de la gouvernance nationale des pêches et à une harmonisation des mesures régionales sur un certain nombre de sujets vitaux et de domaines d'intérêt commun pour notre coopération régionale.

Notre rencontre d'aujourd'hui est l'occasion de:

- présenter l'évolution du contexte international et les priorités d'action dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau du continent africain en général.
- faire, par chacune des Parties présentes, un bilan des principales activités réalisées au titre de l'année 2016, ainsi qu'une présentation des activités programmées au titre de l'année 2017 ;
- identifier les priorités régionales communes et les actions conjointes au titre de l'année 2017.

Une synthèse des travaux et des recommandations seront présentées au terme de notre réunion.

Je souhaite plein succès à vos travaux et merci de votre attention

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants		
Pays/Organisme	Nom et Prénom	Coordonnées
CPCO	Dedi Nadje Séraphin	E-mail : dedi.nadje@yahoo.fr
COREP	Emile ESSEMA	E-mail : essemile@yahoo.fr
ADEPA	Lucie ATTIKPA	E-mail : l_tetegan@yahoo.fr
Info pêche	El Malagui Mohamed	E-mail : elmalagui@hotmail.fr
REPAO	Papa gora NDIAYE	E-mail : gndiaye@gmail.com
Côte d'Ivoire	BAMBA Vakaramoko	E-mail : vakaramokob@yahoo.fr
AU-IBAR	Mohamed Batu Duramany SEISAY	E-mail: mohamed.seisay@au-ibar.org
ECOWAS COMMISSION	Komlan Bossou will	E-mail : bosskomlan@yahoo.fr
Consultant	Amadou TALL	E-mail : amadou.tall@gmail.com
COMHAFAT	Abdelouahed BENABBOU	Email: benabboucomhafat@gmail.com
	Abdennaji Laamrich	E-mail : laamrichmpm@gmail.com
	Mohammed SADIKI	E-mail : sadikicomhafat@gmail.com
	Oujeddou Housseine	Email: haddad.comhafat@gmail.com
	Abdelkrim MRABTI	E-mail : akarim.mrabti@gmail.com
	M Atsushi Ishikawa	Expert Email: a615@ruby.ocn.ne.jp

Note de cadrage du Programme commun (voir fichier Excel joint .xls)

INTRODUCTION

Le «*Mémorandum d'Entente pour une Coordination entre Institutions et Organisations Régionales de Pêche dans la zone COMHAFAT*» signé le 22 février 2015, à **Agadir**, a consacré son **chapitre 2 à l'élaboration d'un programme commun**, en tant que feuille de route pour l'opérationnalisation des dispositions du **MoU** par les institutions régionales de pêche.

La mise en place d'un programme commun, permet de rationaliser les interventions des institutions régionales, et améliorer leurs performances en matière de développement durable de la pêche et sa contribution dans le développement socioéconomique. Les projets fédérateurs et actions prioritaires à entreprendre dans le cadre dudit programme, traduisent la vision commune concertée, pour relever les défis et les contraintes qui entravent l'essor du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la région.

I- Contextualisation du programme commun :

La définition des priorités et des questions stratégiques à caractère régional dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, est effectuée suivant le principe d'une gouvernance multi-niveaux, assurant une cohérence entre les niveaux international, continental Africain et le niveau sous régional, tenant compte bien évidemment des besoins communs exprimés au niveau des Etats.

II- Démarche pour la définition des priorités régionales :

Conformément aux dispositions du **MoU**, la démarche proposée pour l'élaboration et exécution du programme commun est la suivante :

- Identification des actions régionales prioritaires ;
- Validation des orientations stratégiques et actions inscrites au programme commun ;
- Identification des parties prenantes par activité ;
- Identification des partenaires potentiels : Stratégiques, techniques et financiers ;
- Estimation des coûts pour chaque activité ;
- Identification des rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des actions retenues ;
- Elaboration d'une stratégie de financement du programme commun ;
- Mettre en place un calendrier prévisionnel pour la programmation et la réalisation des projets ;
- Elaboration des fiches projet, par le(s) entité(s) responsable(s) de l'exécution de chaque activité, comprenant :
 - ✓ Note conceptuelle,
 - ✓ Ordre du jour,
 - ✓ Estimation des ressources nécessaires et coûts associés,
 - ✓ Informations logistiques, ...

Dans l'objectif d'asseoir une cohérence avec *la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique*, les axes stratégiques du programme commun portent sur les mêmes arènes politiques prioritaires définies par la stratégie Africaine, à savoir :

1. La Conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques ;
2. Le Développement Durable de la Pêche Artisanale ;
3. Le Développement Durable de l'aquaculture ;
4. Le Commerce et marketing responsables et équitables des produits halieutiques ;
5. Le Renforcement de la coopération régionale et sous régionale ;
6. La Sensibilisation et développement des capacités humaines ;
7. Les Pêcheries de la Haute Mer

ANNEXE 5 : EXPOSES PRESENTES PAR LES PARTICIPANTS
(Voir fichiers joint .pdf)